

Envoi : 23/01/2019

Réception par le Préfet : 23/01/2019

Publication : 25/01/2019



Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

ALSACE

Conseil départemental



HAUT-RHIN

Extrait des délibérations

de la Commission permanente

N° CP-2019-1-9-1

Séance du vendredi 18 janvier 2019

POLITIQUE EN FAVEUR DU SPORT FONDS D'AIDE A L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS SPORTIVES - PREMIERE LISTE ET FONDS DEPARTEMENTAL POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS NATIONALES OU INTERNATIONALES

Présidence de : Mme Brigitte KLINKERT

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BIHL, Mme BOHN, MM. COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. FERRARI, GRAPPE, Mme GROFF, MM. HABIG, HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, MARTIN, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes PAGLIARULO, RAPP, M. SCHITTLY, Mme SCHMIDIGER, M. TRMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme LUTENBACHER donne procuration à M. FERRARI.
Mme MEHLEN-VETTER donne procuration à M. HAGENBACH.
M. MUNCK donne procuration à Mme BOHN.
Mme ORLANDI donne procuration à M. WITH.
M. STRAUMANN donne procuration à Mme KLINKERT, Présidente du Conseil départemental.

La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,
- VU l'article L 1111-4 du Code Général des Collectivités Territoriales lequel prévoit que la compétence en matière de sport demeure partagée entre tous les niveaux de collectivités territoriales,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2017-4-12-3 du 1^{er} septembre 2017 relative aux délégations de compétences du Conseil Départemental à la Commission Permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-9-1 du 14 décembre 2018 relative à la politique en faveur du Sport,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CD-2018-6-12-1 du 14 décembre 2018 relative aux moyens des directions fonctionnelles de l'administration générale (hors ressources humaines, finances, valorisation du patrimoine immobilier et de la logistique),

- VU le Règlement Financier du Département du Haut-Rhin,
VU l'avis favorable de la 9^{ème} Commission lors de sa réunion du 23 novembre 2018,
VU le rapport de la Présidente du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Approuve la 1^{ère} liste de subventions et accorde pour l'année 2019 les subventions aux organisateurs, telles que détaillées en annexe pour un montant total de 7 800 €, à verser au titre du fonds d'aide à l'organisation de manifestations sportives. Ces subventions forfaitaires feront l'objet d'un versement unique à l'issue de la manifestation, au vu du bilan sportif et financier ainsi que de la revue de presse soulignant la participation financière du Département ;
- Accorde une subvention au Club Alpin Français de Mulhouse pour l'organisation de son assemblée générale nationale les 26 et 27 janvier 2019, d'un montant de 1 200 €, au titre du fonds départemental pour l'organisation de manifestations nationales ou internationales. Cette subvention fera l'objet d'un versement unique à l'issue de la manifestation, au vu du bilan moral et financier de la rencontre.
- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées du budget départemental 2019 sur les imputations suivantes :
 - Programme E732 - ligne 65 - 32 - 6574 - 25571 - 102 pour 7 800 €
 - Programme J718 - ligne 65 - 021 - 6574 - 3277 - 029 pour 1 200 €

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Adopté à l'unanimité